

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

MÉTHODE NÉCESSAIRE

La Chambre des députés n'a plus que deux mois et demi d'existence et ses membres doivent contempler avec effroi le monceau de projets de loi qu'ils ont formellement promis et auquel ils n'ont pas touché. Nous ne parlons pas du projet de loi sur les retraites ouvrières ; en adoptant, au mois de juillet dernier, le principe d'une enquête, la Chambre a implicitement énoncé son désir de surseoir à une discussion, cependant si urgente ; ce projet mis à part, il reste en premier lieu le budget, à peine entamé ; la loi destinée à assurer le secret du vote qu'il est de toute nécessité de voter avec rapidité afin que le Sénat l'examine et qu'elle soit applicable avant le mois de mai 1902 ; la loi sur les retraites des mineurs qui a été formellement promise aux délégués patronaux comme aux délégués ouvriers vis-à-vis desquels il existe un engagement d'honneur ; enfin la loi sur la durée du service militaire et sa réduction à deux ans. Nous ne citons que les projets de toute nécessité, sans oublier qu'il existe toute une série de réformes économiques que le Parlement doit examiner à bref délai.

La Chambre réussira-t-elle dans l'écrasant labeur de mener à bien une si dure besogne. On peut affirmer que oui, si elle sait adopter une méthode de travail et si elle consent à la garder. Dans le cas où la majorité céderait aux menées de la droite, elle ne fera aboutir aucune réforme et se trouvera en fort mauvaise posture devant le corps électoral.

Pour s'assurer le résultat certain, autant que détestable, auquel courraient les élus républicains, il suffit d'examiner ce qui s'est passé dans la session extraordinaire, du mois d'octobre au 24 décembre, pendant une période d'égale durée à celle qui commence. On espérait généralement que le débat sur la marine marchande serait terminé en huit ou dix séances, il en a fallu plus de vingt. Quant un amendement avait été repoussé, il était repris sous une autre forme et la discussion traînait lamentablement ; il a fallu toute l'énergie du ministre des finances, secondé par le ministre du commerce, pour qu'elle ne s'arrête pas dans quelque ornière. Tout cela pour que la loi fût votée à une majorité considérable ; combien de temps aurait-il fallu pour aboutir, si le projet s'était heurté à une réelle opposition ?

Le temps a été gaspillé et une partie de la besogne qui aurait pu être terminée, notamment la loi sur le secret du vote, reste à faire. Il serait cependant bien facile de remédier à cette lenteur inutile puisqu'il s'agit de projets étudiés depuis longtemps et rapportés depuis plusieurs mois. Il suffirait que chacun des groupes de gauche examine la question, puis que dans une réunion plénière les divers groupes se mettent d'accord sur le texte à adopter et sur la conduite à tenir. Une fois en séance, cette union des gauches briserait aisément l'obstruction que voudraient tenter les adversaires du cabinet qui ont tout intérêt à arrêter toutes les réformes. La discussion ne serait en

rien étouffée, elle serait simplement ramenée aux limites qu'elle comporte.

Au moment où le ministère Waldeck-Rousseau arriva au pouvoir, il se constitua à la Chambre et au Sénat un comité de défense républicaine. Ce comité n'eut pas à agir, le ministère ayant montré toute l'énergie que l'on attendait de lui. Il est de toute nécessité qu'un comité semblable se reforme, qu'il étudie les questions en suspens et qu'il s'entende officieusement avec le gouvernement pour arrêter le texte sur lequel portera la discussion et pour éviter d'inutiles chicanes de mots qui font perdre plus de temps que les discussions de principe. Cette entente sera facile à réaliser puisque, nous le répétons, il s'agit de projets depuis fort longtemps à l'étude et dont les grandes lignes sont acceptées par tous.

Que le gouvernement communique un peu de sa vigueur et de sa netteté à ses amis du Parlement qui composeraient, après le comité de défense républicaine, le comité de réformes républicaines.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

A. Z.

EN CHINE

Les ministres s'attendent à être reçus en audience dans quelques jours. Il est probable qu'à ce moment, la difficulté soulevée par M. Beau, le nouveau ministre de France, qui refuse de présenter ses lettres de créances, aura reçu une solution satisfaisante. L'attitude de M. Beau a été dictée par l'intention d'affirmer le droit de la France au protectorat des missionnaires catholiques à propos de l'assassinat récent de deux missionnaires dans le Kan-Sou et au sujet des questions en suspens relativement aux missionnaires de Mandchourie.

Au Transvaal

Bruits de négociations de paix

Les journaux enregistrent un bruit qui a couru dans les cercles financiers, suivant lequel les chefs boers se seraient adressés à lord Kitchener et auraient obtenu certaines conditions, grâce auxquelles ils auraient décidé de faire leur soumission. Aucun journal n'ajoute grande créance à ce bruit.

Une dépêche d'Amsterdam au *Daily Mail* confirme l'information concernant les conférences qui viennent d'avoir lieu entre les délégués boers en Europe et les chefs des commandos.

Une dépêche adressée par l'agent boer à Lourenço-Marquez aux délégués en Europe a été saisie par la censure anglaise, à bord d'un paquebot. Cette dépêche semble confirmer l'idée que le président Krüger avait consenti à demander l'avis des chefs des commandos, au sujet d'un arrangement avec la Grande-Bretagne.

Les difficultés du recrutement

Peu de volontaires se sont présentés aujourd'hui au bureau de recrutement pour s'engager dans le nouveau corps des chevaliers, et encore, sur ce nombre restreint, n'y a-t-il qu'une minorité qui peut justifier des qualités et aptitudes nécessaires pour faire partie de ce corps d'élite.

On annonce, d'autre part, que le War Office commence à être embarrassé par le manque d'officiers. Déjà, il a fallu combler

les vides dans les cadres de l'armée régulière, en faisant des emprunts à la milice. Peu de régiments en Afrique du Sud auraient leurs cadres au complet, si on n'avait eu recours à cet expédient.

INFORMATIONS

M. Waldeck-Rousseau à St-Etienne

M. Waldeck-Rousseau accompagné de MM. Millerand, de Lanessan, général André, Decrais, s'est rendu à St-Etienne où dimanche devait avoir lieu l'inauguration du monument élevé à la mémoire du lieutenant de vaisseau Francis Garnier, le premier explorateur du Tonkin.

Le soir la municipalité de St-Etienne a offert un banquet aux ministres ; M. Waldeck-Rousseau y a prononcé un grand discours politique dans lequel il affirme la volonté ferme du gouvernement de marcher vers les réformes démocratiques.

Ce discours a été applaudi avec enthousiasme par plus de 600 convives qui assistaient au banquet.

La durée de la session

Aujourd'hui, 14 janvier, s'est ouverte la dernière session de la législature actuelle. Elue le 8 mai 1898, la Chambre présente en fonctions voit, en effet, son mandat expirer le 31 mai 1902. On se rappelle qu'une loi du 22 juillet 1893 avait prolongé de six mois l'existence de la précédente Chambre, afin de reporter en mai, tous les quatre ans, la date des élections générales. La Chambre qui va disparaître aura donc été la première à accomplir son mandat dans les délais légaux.

En droit, la session qui s'ouvre le 14 janvier devrait durer cinq mois, c'est-à-dire qu'elle ne pourrait être close par décret avant le 14 juin prochain. Mais, en fait, elle n'aura pas cette durée, car la Chambre sera obligée de se séparer d'elle-même en raison des élections générales, afin de permettre à ses membres de se rendre dans leurs départements respectifs pour prendre part à la lutte électorale.

Elle devra, d'autre part, comme tous les ans, suspendre ses travaux à l'occasion des vacances de Pâques et de la session des conseils généraux.

C'est même l'heure de cette suspension qui marquera celle de la séparation définitive, car les élections auront lieu certainement peu après la session des conseils généraux et il sera impossible aux députés de revenir siéger au Palais-Bourbon. C'est, d'ailleurs, ainsi que les choses se sont passées il y a quatre ans.

Il suit de là que cette dernière session sera très courte, car le dimanche de Pâques se trouve être, cette année le 30 mars, et que la session des conseils généraux s'ouvrira le lundi 7 avril. Les Chambres devront donc se séparer au plus tard dans le courant de la seconde quinzaine de mars.

Le nombre des députés

La nouvelle Chambre comptera dix membres de plus que la Chambre actuelle, soit 591 députés au lieu de 581, chiffre d'aujourd'hui.

On sait qu'il y a dans chaque arrondissement un député par 100.000 habitants ou par fraction en sus de 100.000 habitants.

Le recensement de la population effectué l'année dernière et dont les résultats viennent d'être publiés, révèle que treize arrondissements gagnent un député et que trois

en perdent un par suite des mouvements de population qu'on y a constatés.

La date des élections

Le gouvernement n'a pris encore aucune décision au sujet des élections législatives.

La décision reste subordonnée à l'époque à laquelle la Chambre actuelle aura terminé ses travaux. On croit que les élections législatives pourraient avoir lieu entre le 6 avril et le 11 mai.

Le Canal isthmique

M. Lampré a déclaré à la commission sénatoriale du canal isthmique que la vente des biens de la Compagnie de Panama ne porterait atteinte aux droits de personne.

M. Bœufve chancelier de l'ambassade de France, questionné sur le point de savoir si les propositions de vente étaient faites avec l'approbation du gouvernement français, a répondu négativement, ajoutant que le gouvernement n'était nullement intéressé à cette transaction.

Formation de la classe 1901

En vue des élections législatives, cette année, les opérations de tirage au sort et de revision auront lieu à des dates plus avancées que d'habitude. Le président du conseil, ministre de l'intérieur, vient d'adresser aux préfets une circulaire précisant que les résultats du tirage au sort devront parvenir à l'administration de la guerre le 10 février au plus tard, et qu'à partir du 17 février commenceront les opérations des conseils de revision, qui devront être terminées le 23 juin, malgré une assez longue interruption qu'elles subiront du fait de la période électorale.

Massacre d'une Mission française.

La *Patrie* a reçu la dépêche suivante :

« Macassar (via Malte), 11 janvier.

« Mission massacrée en Popouasie.

Cette dépêche se rapporterait à une mission française partie de Marseille à la fin de décembre 1900. Elle était composée de M. M. Henri Rouyer, explorateur naturaliste ; Baron Villars, Schneider, Ahrens, da Silva.

Plusieurs fois elle eut à lutter dans des pays inconnus contre les tribus anthropophage. L'un de ses membres, M. da Silva, fut même tué, le 9 mai 1901, aux îles Pagay, pendant que le chef de mission, M. Rouyer, était blessé lui-même grièvement, ainsi que deux convoyeurs. Il avait été remplacé dans la mission par M. M. de Vriès et le docteur Forster.

Depuis lors, après des explorations nombreuses à travers tout l'archipel néerlandais M. Rouyer et ses compagnons étaient parvenus, le 25 octobre dernier, en Popouasie terre meurtrière par excellence, renommée pour ses fièvres. On apprenait dernièrement que M. Schneider avait succombé à leurs atteintes M. de Saint-Rémy avait pris sa place dans la mission.

Dans le Sud Algérien

Un dépêche d'Alger annonce que trente indigènes marocains ont passé la frontière et pénétré dans le territoire algérien, où ils ont enlevé les fils télégraphiques sur une étendue de plusieurs kilomètres.

Un détachement de la légion étrangère fut envoyé pour les capturer. Il les rencontra près de Duveyrier. Les Marocains opposèrent une résistance énergique ; mais, à la fin, il se retirèrent en désordre, laissant 4 des leurs prisonniers entre les mains des Français.

On suppose qu'ils ont eu aussi plusieurs blessés.

L'Héritage du vagabond

Se trouver sans travail, sans logis et sans painet apprendre, au moment de comparaître en police correctionnelle pour vagabondage, que l'ont vient d'hériter d'une petite fortune, voilà qui n'est pas banal.

Il y a quelque temps, un employé du service anthropométrique, M. Bricout, recevait du notaire de Bevilliers petite localité du département du Nord, une lettre lui demandant si aucun lien de parenté ne l'attachait à une personne du même nom, qui venait de décéder et dont le testament était déposé dans son étude. Avec le plus grand regret, assurément, M. Bricout dut répondre négativement.

Or, samedi, tandis qu'on interrogeait et mesurait les vagabonds cueillis la nuit précédente au cours d'une rafle opérée aux Champs-Élysées, un nom frappa l'oreille de l'employé et lui fit lever la tête :

« Vous dites que vous vous appelez Bricout demanda l'employé au pauvre diable qui venait de décliner son identité.

— Oui Monsieur, Antoine Bricout.

— Ne seriez-vous pas originaire de Bevilliers ?

— Si, Monsieur.

— Vous reste-t-il des parents dans ce pays ?

— Oui, Monsieur, je dois y avoir encore une vieille tante, mais je la connais à peine.

— Eh bien ! elle vient de mourir, et vous héritez de tout ce qu'elle a laissé : 20.000 fr. Hâtez-vous d'écrire au notaire, il vous fait rechercher. »

On devine avec quelle joie le malheureux loqueteux, accueillit cette bonne nouvelle :

« Chouette ! s'est-il écrié en gambadant, fini enfin de coucher sous les ponts.

Le Pourvoi de Brière

C'est M, le conseiller Bouloche qui a été désigné pour examiner le pourvoi en cassation de Brière. M^{rs} Godey et Labbé ont été chargés par le président du conseil de l'ordre des avocats de défendre ce pourvoi devant la cour.

Comme le dossier est extrêmement volumineux, il se pourrait que l'affaire ne vint à l'audience que la semaine prochaine.

**CHRONIQUE LOCALE
Aux Républicains**

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Depuis le premier janvier a commencé la période de révision des listes électorales.

Du 1^{er} au 10 janvier, le Maire a dû, dans chaque commune, inscrire d'office tous les citoyens qui ont acquis ou qui acquerront les conditions d'âge et d'habitation avant le 1^{er} avril.

Le tableau contenant les additions et les retranchements doit être déposé au secrétariat de la mairie, au plus tard le 15 janvier.

Tout requérant peut consulter ce tableau.

Du 15 janvier au 4 février inclusive-ment, les citoyens peuvent former des demandes en inscription ou en radiation.

Passé ce délai, on ne peut requérir son inscription que l'année suivante.

Nous engageons donc les citoyens à vérifier avant le 15 janvier s'ils sont bien inscrits sur la liste électorale de leur commune afin de pouvoir réclamer en temps utile, dans le cas où ils auraient été omis.

CAHORS

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors a l'honneur d'inviter les personnes qui désireraient louer le grand jardin sis à l'immeuble dit des Petits Carmes, à se présenter à la mairie le vendredi 17 janvier courant à 10 heures du matin. Le projet de bail est déposé au secrétariat et toute personne intéressée pourra en prendre communication tous les jours aux heures ordinaires des bureaux.

Banquet du cercle républicain

Dimanche au soir, a eu lieu à l'hôtel Combelles le banquet du cercle républicain, sous la présidence de M. Costes, sénateur, maire de Cahors, assisté de MM. Mazières et Guiraudies-Capdeville, vice-présidents du cercle.

Le repas fort bien servi a été très goûté des convives.

Au dessert, M. Costes remercie les membres du cercle de s'être rendus à cette fête de famille.

Après le banquet, les convives se sont rendus au cercle républicain ; là M. Costes prononça un discours, dans lequel il engagea les républicains à s'unir pour la prochaine campagne électorale.

Le discours de M. Costes a été longuement applaudi.

Des chansonnettes et des monologues furent ensuite entendus et applaudis, et ce n'est qu'assez tard dans la soirée qu'a pris fin cette fête où la plus cordiale gaieté n'a cessé de régner.

Le procès des coques

Hier, à l'audience du tribunal civil a été enfin appelé le procès des coques.

M^{rs} Lagarrigue, pour les boulangers, et M^e de Valon, pour M. Cassagnes, ont prononcé leur plaidoirie.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré et le jugement sera rendu à quinzaine.

Foire

La foire du 11 janvier a été très importante. Les cours des bestiaux et des denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 21 à 31 fr. les 50 kil. ; porcs gras, de 40 à 44 fr. les 50 kil. ; moutons gras, de » fr. 60 à » fr. 65 le kil.

Blé, de 17 fr. 25 à 19 fr. l'hect. ; maïs, de 12 fr. 25 à 13 fr. l'hect.

Pommes de terre, de 2 fr. 75 à 3 fr. les 80 litres.

Volailles grasses de » fr. 60 à » fr. 70

le demi-kilo ; lapins privés, de 1 fr. 40 à 2 fr. 50.

Troffes, 9 fr. 50 le kilo.

Œufs, 1 fr. 10 la douzaine.

Théâtre des Variétés

DIRECTION DONVILLE. — ALLÉES FÉNELON

Mardi 14 Janvier

A LA DEMANDE GÉNÉRALE

La Favorite, drame en 3 actes.

Un genre tombé du ciel, vaudeville en 1 acte.

Prix et heure ordinaires, la salle est chauffée

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 16 ET 19 JANVIER

De 3 à 4 heures. Allées Fénélon

Allegro militaire, Schlögel.
Le Domino Noir (ouverture), Auber.
Sonate en ut dièse mineur (Adagio), Beethoven.
Coppélia (ballet), Delibes.
Coquelicot (quadrille), Métra.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 11 au 14 janvier 1902

Publications de mariages

Molinier, Alfred, Jean, cordonnier et Conquet Angèle, s. p.

Tulet, Louis, jardinier et Langlès, Justine-Joséphine-Hortense, charcutière.

Olivier, Jean-Eugène Albert, employé de commerce et Davant, Jeanne-Maria-Louise s. p.

Décès

Vignal, Adolphe vannier, 37 ans célibataire à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

BOISSIÈRES. — Appropriation de l'école des filles. — Adjudication, le 29 janvier 1902.

Montant des travaux : 2.886 fr.19.

Cautionnement : 100 fr.

Visa des certificats par M. Edmond Fournier, architecte, 49, boulevard Gambetta, à Cahors.

PUY-L'ÉVÊQUE. — Médaille d'honneur.

— M. le Ministre du commerce et de l'industrie a décerné, à l'occasion du 1^{er} janvier, une médaille d'honneur de travail, à M. Lacour Michel, demeurant à Ségala, commune de Puy-l'Évêque.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Promotion. — M. Julien-Sauve, notre sympathique sous-préfet, vient d'être élevé de la 3^e à la 2^e classe personnelle.

— Huissier. — Aux termes d'un décret en date du 8 janvier, M. Chavergne est nommé huissier du tribunal à Figeac en remplacement de M. Conte.

— Poids et mesures. — M. le vérificateur des poids et mesures de l'arrondissement de Figeac procédera à son bureau, allées Victor-Hugo, du 17 au 24 janvier 1902, à

la vérification périodique des poids et mesures de la commune de Figeac.

Les contrevenants seront poursuivis conformément à l'article 471 n^o 15 du Code pénal.

— Théâtre. — La troupe Desève donnera demain mercredi 15 janvier, dans la grande salle de l'Eden-Théâtre, une représentation extraordinaire des Cloches de Corneville, opéra-comique en trois actes et quatre tableaux, de MM. Clairville et Ch. Gabet, musique de Robert Planquette, orchestre sous la direction de M. Bardou, avec le concours de Mlle Claudius, des Folies-Dramatiques ; Mlle Belina, du théâtre des Variétés ; M. Moizard, des Folies-Dramatiques ; M. Merville, des Folies-Dramatiques, M. Morand, du théâtre de la Gaité.

— Récompense méritée. — La Société de protection mutuelle des voyageurs de commerce, dont le siège est à Paris, vient de décerner à M. et M^{me} Lajoine, du buffet de la gare de notre ville, une médaille d'argent grand module, pour la bonne réception faite à MM. les voyageurs et le confortable de leur établissement.

Tribunal correctionnel. — L'audience correctionnelle du 11 janvier a été évacuée en quelques secondes ; aucune affaire n'était inscrite au rôle. Un délit de chasse seulement (affaire renvoyée pour supplément d'enquête), et encore le prévenu a été acquitté malgré les gendarmes qui croyaient bien tenir un vrai délinquant.

LACAPPELLE-MARIVAL. — Enregistrement. — M. Laplagne, receveur de l'enregistrement à Entraygues (Aveyron) est nommé en la même qualité à Lacapelle-Marival en remplacement de M. Breton appelé à l'emploi de sous-inspecteur dans le département de l'Eure.

BULLETIN FINANCIER

Malgré de nombreux et importants achats du comptant, le marché à terme est plutôt hésitant. La spéculation à la hausse attend la liquidation du 15 pour être fixée sur le taux des reports pour prendre de nouvelles positions ou augmenter les anciennes.

Le 3 0/0 clôture à 100.32 après 100.40 au début

le 3 1/2 0/0 à 102.15 n'a pas varié.

La Banque de France est à 3.800.

Le Crédit Foncier est en hausse à 730 ; le Comptoir National d'Escompte à 580 ; le Crédit Lyonnais se traite à 1.016 et la Société Générale à 606.

Les chemins français sont sans changement.

Le Suez cote 3.731.

La Dynamite Centrale clôture à 730 fr. Cette Société est en possession d'une poudre dont les effets sont dit-on prodigieux.

Parmi les fonds étrangers ; l'Extérieure finit à 77.62 ; l'Italien à 100.20 ; le Portugais à 27.12 ; le Russe 3 0/0 1891 cote 85.50 ; le Turc D s'inscrit à 25.45 et la Banque Ottomane, 544 fr.

Rappelons que les demandes de souscription aux obligations des Fers et Aciers Robert sont reçues au siège de la Société à Paris, rue Oberkampf 151 et dans les Agences Départementales de la Société Générale.

LE

PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

XXIX

— Ah ! pourrez vous jamais réellement aimer celui qui pendant si longtemps vous a inspiré de la haine ?...

— De la haine !... dit Geneviève avec une expression qui fait battre le cœur du jeune marin. Non, je n'ai jamais eu de haine. Mon cœur vous a suivi partout, ma pensée vous a à longtemps cherché sur le champ de bataille où vous aviez disparu, et les larmes que j'ai versées, ce n'était pas la haine qui les faisait couler...

— Geneviève ! ma chère Geneviève. Et moi qui ai pu si longtemps ignorer mon bonheur.

— Eh ! qu'était pour vous la pauvre Geneviève ? L'étrangère de Bagnères vous l'avait fait oublier ! dit-elle avec un mouvement de coquetterie qui lui était bien permis.

— Non, je n'oubliais pas la pauvre enfant dont j'avais gâté la vie... Une intuition merveilleuse, inexplicable me reportait vers elle toutes les fois que m'apparaissait cette adorable inconnue de Bagnères. C'était vous, Geneviève, vous seule que je devais aimer à tra-

vers elle. Oh ! quel tourment singulier me possédait entre ces deux visions... Votre silence coupable, ajouta Pierre, et puis, par un surcroît fatal, la présence auprès de vous de cette enfant, en fallait-il davantage pour me jeter dans une erreur qui pouvait me coûter si cher. Vous ne m'avez encore rien dit de cette innocente créature, reprit Pierre.

— Cette petite créature est une des bonnes actions de mon père. Une orpheline, une abandonnée, qu'il a recueillie et que nous aimons... Vous voyez que c'est bien simple.

— Oui, simple, pour des âmes comme les vôtres ; et il ajouta tout ému : Vous me permettez un jour de m'associer à cette bonne action, n'est-ce pas ?...

— Eh bien ! ai-je eu raison de réveiller ce vieil oracle endormi ? dit Yvonne, qui est venue rejoindre les deux jeunes gens. Pierre est-il parvenu à le faire parler ?... demandait-elle avec une expression tout à la fois heureuse et gaie en observant sournoisement Geneviève.

Pour toute réponse, Pierre presse doucement les mains de sa compagne :

— Ah ! ma chère Yvonne, dit-il, c'est à vous que je devrai mon bonheur.

— A moi et à ce puits miraculeux, ingrat ! N'a-t-il pas, à son tour, fait parler Geneviève ?...

XXX

Jacques Havad n'a pas fait sa demande. Pierre lui a épargné une démarche inutile, il lui a fait une confession complète : cette confession n'a point altéré l'affection de Jacques pour son

ami.

— Tu étais de bonne foi dans ton mensonge qui n'était qu'une erreur, dit-il avec un sentiment où l'on devine plutôt la tristesse que l'amertume,

— Mon bon camarade, mon cher Jacques, dit Pierre avec effusion, tu ne peux m'en vouloir.

— Non, mon vieux, que veux-tu, vous m'avez tous porté malheur en me baptisant « célibataire ». Eh bien ! célibataire je suis et je resterai...

— Pourquoi, Jacques ?... Tu es jeune encore, et l'avenir...

— Tais-toi, Pierre, laisse-moi me renfermer dans ma carapace de vieux garçon, je n'ai eu qu'un tort, ça été de vouloir en sortir, dit-il en retrouvant sa bonne humeur philosophique. Et puis n'aurais-je pas le bonheur de mes amis qui m'aidera à être heureux moi-même ?

Le beau mémoire scientifique terminé sur la plage bretonne et auquel Geneviève a collaboré, a ouvert les portes de l'Institut à M. Davillier. Cet honneur lui a aidé à supporter la déception causée par le mariage de sa fille. Bien d'autres compensations aussi lui viennent en aide. Son laboratoire est richement pourvu des instruments les plus parfaits ; le bain de mercure — cette vieille ambition de Geneviève — est comblé. Le savant n'est plus entravé dans ses belles recherches par de tristes raisons d'économie. Geneviève a enfin réalisé ses rêves.

Pierre ne partira pas... « Dans l'intérêt du

lieutenant de vaisseau Pierre Dérouville, dont la santé a été si gravement compromise au Tonkin, il lui est accordé un congé illimité. Plus tard il pourra occuper en France un poste sédentaire. » Telle est la décision ministérielle.

Manon est bien heureuse : ses vœux de ménagère sont enfin satisfaits. Elle ne verra plus sa cuisine envahie par des cornues et des creusets. Un domestique servant de garçon de laboratoire, maintiendra dans leur juste limite tout ces objets bizarres.

Au milieu de tous ces heureux, le vieux professeur de Geneviève ne peut s'empêcher de soupirer ; il regrette le beau talent perdu de son ancienne élève.

— Il ne faut rien regretter pour Geneviève, dit Mme de Mirmont à son frère, elle est si heureuse !

— Heureuse, oui, mais ce bonheur, elle l'a payé cher.

— Tous les bonheurs se payent en ce monde, mon cher frère, dit la charmante femme qui a fait l'expérience de la vie.

FIN

* *

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

Au prochain numéro nous commencerons la publication du nouveau feuilleton

LE PAYS DES CHIMÈRES

grand roman d'aventures, par **Bénédict-Henry Révor.**

